



Consignes à respecter lors des prêts de minibus

Depuis le lundi 03 Février 2025, les minibus du service vie associative et sportive sont stationnés au Hall Mendès France.

Voici quelques consignes à respecter.

Le retrait des minibus se fera de la manière suivante :

- **Uniquement le matin à 11h00** (merci de respecter l'horaire),
- Se présenter à l'accueil de l'Espace Associatif Saintais au 1 rue René Cassin, muni de :
 - de la convention version papier, signée + cachet de l'association,
 - du permis de conduire des conducteurs,
- Un agent procédera à l'état des lieux du minibus.

Avant le retour à l'Espace Associatif Saintais, le véhicule doit être nettoyé intérieur/extérieur) et le plein de carburant du minibus fait,

Le retour des minibus se fera de la manière suivante :

- **Uniquement le matin à 10h00** (merci de respecter l'horaire),
- Se présenter à l'accueil de l'Espace Associatif Saintais au 1 rue René Cassin,
- Un agent procédera à nouveau à l'état des lieux du minibus.

Pour l'organisation du service Vie Associative et Sportive et des agents qui procèdent aux états de lieux, merci de respecter les horaires de retrait et de retour.

Si un minibus est réservé, et que vous n'en avez plus besoin, merci de nous en informer en amont par mail, car ils sont très sollicités.

Aucun retour de minibus ne peut être fait sans un état des lieux (ne pas déposer les clés dans la boîte aux lettres).